



comment calculer réduction donation 25 ans après décès survenu en 1995

Par **katianaw**, le **21/07/2021** à **12:26**

Bonjour ,

mon père est décédé en 1995

j'ai réussi à calculer la valeur patrimoniale au décès j'ai divisé par 2 et obtenu ma réserve héréditaire

La valeur patrimoniale s'établie au décès.

je ne sais pas comment procéder pour le calcul de la partie suivante : Calcul cette année
Valeur de la maison aujourd'hui
+ liquidités + rapport de donation en valeur actualisée.
Votre réserve est de 50% de ce total.

La donation concernait mes trois filles (je suis enfant unique) j'ai fait confiance) 20 ans ont passé puis à la suite d'un divorce l'une d'elle à demandé à être indemnisée sur sa part de terrain à hauteur de 140.000 euros , elle a fait estimer le terrain 220.000 euros. Je suis sur un terrain financé par mon père , dans une maison financé par ma fille ainée mais qui serait partagée à mon décès - ce qui est normal - alors si je pouvais connaitre la traduction :

valeur de la maison aujourd'hui (l'appart de la succession ?)

+ liquidités (lesquelles ? celles de 1995 ?)

+ rapport de donation en valeur actualisé : là je pense comprendre

donation : 121.000 frs valeur terrain en 1995

valeur actualisée terrain en 2021 : 220.000 euros

merci de bien vouloir m'aider , c'est urgent /Tribunal